

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 120/SPCG prononçant la clôture de la session budgétaire de la Chambre des Députés

n° 120/SPCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
30 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro
10 janvier 1968

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas et nomination des Ministres le composant

Vu l'arrêté n° 98/SPCG du 24 novembre 1967 convoquant la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en session budgétaire

Le Conseil de Gouvernement entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est déclarée close le samedi 30 décembre 1967, à 13 h. 30, la session budgétaire de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas ouverte le 30 novembre 1967 par arrêté n° 98/SPCG du 24 novembre 1967.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.